

ACTIONS POLITIQUES 2019

08.10.2018 : Le Canton et la Municipalité présentent leur stratégie future pour l'aéroport de Sion qui ne sera plus un service de la Ville mais une société de partenariat de type public-privé dont la gestion sera assurée par un opérateur. Réalisation : 01.01.2023.

08.01.2019 : L'Aras, qui désire savoir ce qui se prépare, intervient auprès du Canton et de la Municipalité pour que le COPIL consultatif soit relancé. Une séance est prévue pour la fin mars / début avril.

07.05.2019 : Le Service cantonale de l'Agriculture dépendant du département de l'Economie de M. Christophe Darbellay, s'engage à créer des stations de lavage pour les hélicoptères engagés dans les traitements phytosanitaires.

15.06.2019 : Prise de contact a été formulée par l'Aras auprès de Madame la Conseillère fédérale, Viola Amherd, responsable du Département de la Défense.

19.08.2019 : Relance de Madame Viola Amherd. L'Aras reste toujours sans réponse

01.10.2019 : Séance COPIL consultatif sur l'avenir de l'aéroport.

Le PSIA - plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique contenant 12 thématiques concernant le périmètre de l'aéroport, les installations, les infrastructures, les prestations de trafic, l'exposition au bruit, la protection de la nature et du paysage entre autres, est en cours d'écriture. Il devrait entrer en application, après validation par le Conseil Fédéral à fin 2021.

La mise en place de la future gouvernance de l'aéroport a été reportée au 01.07.2020.

11.12.2019 : Suite à l'élection de M. Christophe Clivaz au Conseil National à Berne, Mme Marylène Volpi Fournier intègre le conseil municipal de la Ville et s'occupera du dicastère Economie et Tourisme. L'aéroport, qui faisait partie de ce dicastère, reste dans les mains de M. Christian Bitschnau, qui dirigera le dicastère Urbanisme et Mobilité, dès le 01.01.2020.

19.12.2019 : Le Conseil général accepte le budget 2020 présenté par la Municipalité, avec 11 amendements acceptés. Le déficit annoncé pour l'aéroport (dans le dicastère Economie et Tourisme) se monte à Frs 2'130'000 dont le 50% est pris en charge par le Canton selon convention.